

B64 AÉRONAUTIQUE; AVIATION; ASTRONAUTIQUE

B64G ASTRONAUTIQUE; VÉHICULES OU ÉQUIPEMENTS À CET EFFET (appareils ou méthodes pour extraire des matériaux de sources extra-terrestres E21C 51/00)

- (1) La présente sous-classe couvre uniquement les véhicules, équipements ou similaires, qui sont spécialement adaptés pour l'astronautique.
- (2) La présente sous-classe ne couvre pas les véhicules ou équipements utilisables à la fois par l'astronautique et l'aéronautique, qui sont couverts par les sous-classes aéronautiques appropriées de la classe B64.
- (3) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée:
- "astronautique" comprend tous les aspects du transport hors de l'atmosphère terrestre, et couvre de ce fait les satellites terrestres artificiels ainsi que les voyages interplanétaires et interstellaires.

1/00 Véhicules spatiaux [3]	1/50 . . . pour la commande de la température (commande de la température en général G05D 23/00) [3]
1/10 . Satellites artificiels; Systèmes de tels satellites; Véhicules interplanétaires (navettes spatiales B64G 1/14; systèmes de transmissions radio utilisant des satellites H04B 7/185)	1/52 . . Dispositifs de protection, de sécurité ou de sauvetage; Moyens de survie (sauvetage en général A62) [3]
1/12 . . habités [3]	1/54 . . . Protection contre les radiations (contre les radiations en général G21F) [3]
1/14 . Navettes spatiales [3]	1/56 . . . Protection contre les météorites (détecteurs de météorites B64G 1/68) [3]
1/16 . Voitures extra-terrestres (aspects véhicule terrestre B60 à B62) [3]	1/58 . . . Protection thermique, p.ex. boucliers thermiques (isolement thermique en général F16L 59/00; aspects chimiques, voir les classes appropriées) [3]
1/22 . Parties de véhicules spatiaux ou équipements spécialement destinés à être fixés dans ou sur ces véhicules [3]	1/60 . . Installations à l'usage de l'équipage ou des passagers [3]
1/24 . . Appareils de guidage ou de commande, p.ex. de commande d'assiette (ensembles fonctionnels de propulsion par réaction F02K; navigation ou instruments de navigation, voir les sous-classes appropriées, p.ex. G01C; pilotes automatiques G05D 1/00) [3]	1/62 . . Systèmes de retour sur terre; Dispositifs de freinage ou d'atterrissage [3]
1/26 . . . par jets [3]	1/64 . . Systèmes pour réunir ou séparer des véhicules spatiaux ou des parties de ceux-ci, p.ex. aménagement pour l'accostage ou l'amarrage [3]
1/28 . . . par inertie ou par effet gyroscopique [3]	1/66 . . Aménagements ou adaptations d'appareils ou d'instruments, non prévus ailleurs (instruments en soi, voir les classes appropriées, p.ex. antennes utilisées sur les satellites H01Q 1/28) [3]
1/32 . . . par le champ magnétique terrestre [3]	1/68 . . . des détecteurs de météorites [3]
1/34 . . . par gradient de gravité [3]	3/00 Observation ou poursuite des véhicules astronautiques (systèmes à ondes radio ou autres ondes pour la navigation ou le pointage de poursuite G01S)
1/36 . . . par des capteurs, p.ex. par des capteurs solaires, des capteurs d'horizon [3]	4/00 Outils spécialement adaptés au travail dans l'espace [3]
1/38 . . . Amortissement des oscillations, p.ex. amortisseurs de nutation [3]	5/00 Equipement au sol pour les véhicules, p.ex. tours de lancement, installations de ravitaillement en combustible (B64G 3/00 a priorité)
1/40 . . Aménagements ou adaptations des systèmes de propulsion (B64G 1/26 a priorité; installations de propulsion en soi, voir les sous-classes appropriées, p.ex. F02K, F03H) [3]	6/00 Vêtements spatiaux [3]
1/42 . . Aménagements ou adaptations des systèmes fournissant l'énergie (systèmes fournissant l'énergie en soi, voir les sous-classes appropriées) [3]	7/00 Simulation des conditions d'ambiance astronautique, p.ex. pour la préparation des équipages (simulateurs pour l'enseignement ou l'entraînement G09B 9/00)
1/44 . . . utilisant des radiations, p.ex. panneaux solaires déployables (cellules solaires en soi H01L 31/00) [3]	9/00 Aspects de l'astronautique non prévus ailleurs
1/46 . . Aménagements ou adaptations des dispositifs de contrôle de l'environnement ou des conditions de vie (vêtements spatiaux B64G 6/00) [3]	
1/48 . . . pour le traitement de l'atmosphère (B64G 1/50 a priorité; conditionnement de l'air en général F24F) [3]	